

Facture normalisée : où est-elle exigée ?

Les 17 pays OHADA — facture normalisée, certifiée ou électronique imposée par l'administration fiscale. État au 27 octobre 2026.

Pays	Dispositif	Situation	Facture normalisée
Bénin	Facture normalisée — MECeF / e-MECeF	En vigueur depuis 2019–2021 : assujettis à la TVA (grandes, moyennes, petites ayant opté). Validation en temps réel par la DGI : numéro unique + QR code.	Exigée
Niger	Facture certifiée — SECeF	En vigueur depuis 2020–2021 : régimes réel et simplifié. Code SECeF, identifiant machine (NIM), compteurs, date-heure, QR code.	Exigée
Côte d'Ivoire	FNE — facture normalisée électronique	En vigueur : déploiement dès juin 2025 ; fin du papier les 1er et 11 déc. 2025 (13 févr. 2026 pour l'entrepreneur) ; contrôles depuis le 1er sept. 2026. Seules les FNE justifient charges et TVA déductible.	Exigée
RDC	Facture normalisée — DEF (UF / MCF, e-UF / e-MCF)	En vigueur : phase obligatoire au 1er déc. 2025, fin du moratoire, sanctions depuis le 15 mai 2026. Décret 23/10 du 3 mars 2023.	Exigée
Congo	Facture normalisée papier → SFEC	Facture normalisée papier exigée des assujettis à la TVA ; SFEC obligatoire depuis le 1er août 2026 (décret de mars 2026).	Exigée
Gabon	FEN — facture électronique normalisée (DIGITAX)	En vigueur au 1er janv. 2026 (LF 2026), transition de six mois ; depuis le 1er juill. 2026, seules les factures conformes ouvrent droit à déduction (TVA, charges).	Exigée
Mali	Facture normalisée papier (Décret 2022-0733)	En vigueur, sur papier ; exemptions : caisses agréées, stations-service, compagnies aériennes, banques, assurances, transport de voyageurs, l'État vendeur. Pas d'obligation électronique trouvée.	Exigée
Burkina Faso	Facture normalisée papier (2017) → FEC via SECeF	FEC lancée en janv. 2026 ; annoncée obligatoire au 1er juill. 2026 (DGE, DME), mais systèmes certifiés en vente seulement depuis le 7 sept. 2026 : date probablement repoussée . Le papier s'applique entre-temps.	À venir
Tchad	FEN — facture électronique normalisée	Lancée le 27 juin 2024. Obligatoire pour les ventes à l'État depuis le 1er janv. 2026 selon un agrégateur — non confirmé .	À venir
Togo	Facture normalisée papier → FEC (OTR)	Le papier normalisé reste la règle. La LF 2026 prévoit la facture électronique certifiée B2B (QR code, numéro unique, empreinte) : date non fixée .	À venir
Sénégal	Facture électronique via portail public (Loi 2025-02)	Votée ; arrêté d'application non trouvé. Déploiement par chiffre d'affaires en 2026–2027 selon certaines sources — non confirmé.	À venir
Cameroun	Facturation électronique (LF 2026), TVA en temps réel	Votée, en construction : contrat de la plateforme DGI jusqu'en oct. 2027 ; aucune date.	À venir
Guinée	—	Aucune obligation trouvée.	Non trouvée
Guinée-Bissau	—	Aucune obligation trouvée.	Non trouvée
Centrafrique	—	Aucune obligation trouvée.	Non trouvée
Guinée équatoriale	—	Aucune obligation trouvée (nouveau code des impôts de nov. 2024).	Non trouvée
Comores	—	Aucune obligation trouvée.	Non trouvée

En résumé

- **Exigée aujourd'hui (6 + Mali sur papier)** : Bénin, Niger, Côte d'Ivoire, RDC, Congo, Gabon ; le Mali impose une facture normalisée papier, comme le Burkina Faso en attendant la FEC.

- **À venir (5)** : Burkina Faso, Tchad, Togo, Sénégal, Cameroun.
- **Aucune obligation trouvée (5)** : Guinée, Guinée-Bissau, Centrafrique, Guinée équatoriale, Comores — la facture simple suffit, jusqu'à preuve du contraire.
- Partout où elle existe, la facture certifiée porte les mêmes éléments : un numéro unique attribué par l'administration ou un dispositif agréé, un code de sécurité ou une signature, une date-heure et un QR code.

Avertissement

Ce document résume des sources publiques (presse, éditeurs de solutions de facturation, sites des administrations) ; les textes officiels n'ont pas été lus pour la plupart des pays et les dates varient selon les sources. Ce n'est pas un conseil fiscal : vérifiez auprès de l'administration fiscale de votre pays ou de votre expert-comptable avant toute décision.

Sources principales

Côte d'Ivoire : [fne.dgi.gouv.ci](#), [finances.gouv.ci](#), [apanews.net](#), [koaci.com](#) · RDC : [dgi.gouv.cd](#), [acp.cd](#), [actualite.cd](#), [fec-rdc.com](#) · Bénin : [gouv.bj](#), [impots.finances.gouv.bj](#) · Niger : [edicomgroup.com](#), [le360.ma](#) · Burkina Faso : [dgi.bf](#), [burkina24.com](#), [comarch.com](#) · Togo : [edicomgroup.com](#), [allafrica.com](#) · Congo : [finances.gouv.cg](#), [vatupdate.com](#), [comarch.com](#) · Gabon : [lookuptax.com](#), [blog.avocats.deloitte.fr](#) · Tchad : [tchadinfos.com](#), [e-invoice.app](#) · Mali : [e-invoice.app](#) · Sénégal : [blog.avocats.deloitte.fr](#), [thomsonreuters.com](#) · Cameroun : [edicomgroup.com](#), [ecomatin.net](#) · Guinée équatoriale : [kpmg.com](#). Liens complets : [docs/FACTURE_NORMALISEE.md](#) §14.